

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2024

Le maire Michel Combes remercie les conseillers pour leur présence et en profite pour féliciter Margaux à l'occasion de l'arrivée de Clément dans la famille. Il offre un cadeau de la part du conseil municipal.

### 1) Délibération sur le Rapport d'Activités 2023 du Syndicat Centre Hérault

Le rapport d'activité de 2023 ayant été envoyé avec la convocation de ce conseil, le maire produit la vidéo de ce rapport.

Commentaire :

Le conseil approuve à raison de 8 voix Pour et 1 Abstention ce rapport. Une discussion s'engage toutefois sur la future mise en place du dispositif de ramassage.

### 2) Délibération sur la réévaluation des charges relatives à la compétence enfance/jeunesse

Le maire donne lecture de la note fournie par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac concernant la compétence petite enfance jeunesse.

Depuis le transfert de cette compétence en 2011 l'effectif concerné a été en augmentation croissante, essentiellement sur les Activités Loisirs Périscolaires, l'on constate en parallèle une augmentation croissante des coûts d'une année sur l'autre.

La compétence enfance jeunesse est une compétence majeure de notre collectivité maintes fois réaffirmée par les élus.

Les besoins sont croissants et la collectivité ne peut y faire face seule et un soutien supplémentaire des communes est nécessaire si nous voulons maintenir l'actuel et répondre aux besoins futurs.

### Évolution des déficits par structure (PE/Jeunesse)

	2011	2018	2021	2022	2023
<b>Petite Enfance</b>	112 000	156 000	280 000	226 573	270 355
<b>Jeunesse (ALP/ALSH)</b>	139 305	442 800	663 973	871 434	974 062
<b>TOTAL</b>	<b>251 305</b>	<b>598 800</b>	<b>943 973</b>	<b>1 098 007</b>	<b>1 244 417</b>

### Résultats financiers 2023

#### •Le constat :

Les attributions de compensation représentent en 2023 29% du déficit global avec de grandes disparités par commune (entre 6% et 43%). Il conviendrait de s'accorder sur un montant minimum de participation susceptible d'évoluer chaque année en fonction de l'évolution des coûts.

#### •Mode de calcul :

- Un coût moyen de l'heure identique pour l'ensemble des ALP
- Un calcul par commune en fonction du nombre d'heures

### Compétence enfance jeunesse

#### L'objectif :

Parvenir à une répartition plus équitable des déficits entre CCLL et communes et à davantage d'équité entre communes.

#### La proposition :

Prise en charge du déficit → 60% communauté et 40% communes

#### Comment :

En faisant évoluer les attributions de compensation en 2025 sur la base 2023, 2026 sur la base 2024, etc (impact budgétaire 2025). Chaque année, il sera proposé une évolution des attributions de compensation tant à la hausse qu'à la baisse.

Il a été présenté, à plusieurs occasions, un tableau « commune par commune » présentant le delta entre leur participation actuelle et les 40 % de déficit relatif à leur commune.

Ce tableau global a été présenté lors du séminaire et en conseil des maires. Il sera à nouveau adressé aux communes.

Je vous sollicite pour délibérer sur l'évolution des attributions de compensation de votre commune (pour l'année 2025) si possible avant le 30 septembre 2024.

Un modèle de délibération vous sera adressé.

C'est une démarche volontaire de votre part qui me paraît nécessaire si nous voulons, sur la durée, maintenir la qualité de ce service et répondre aux besoins futurs.

Commune	ALP	ALSH Mercredi Lodève	ALSH Mercredi Soubes	ALSH Mercredi St Jean	ALSH Vacances	ALSH ados	Total
Fozières	524 0,91	0.00	151,24	0.00	294,86	1 227,00	6 914,01

Petite enfance	Déficit global/commune	ALSH Mercredi Soubes	<b>CLET 2010</b>	Part financement	ALSH ados	Total Delta commune 60% déficit pris en charge CCLL
487,11	7401,00	151,24	2 365,00	31,95	1 227,00	<b>595,45</b>

Ce qui ferait passer notre participation de 2 509,00 € versée à ce jour annuellement à **3 104,45 €**

Commentaire :

Le conseil municipal donne son accord avec des réserves sur les chiffres présentés qui relatent les dépenses sans détails et qui ne présentent pas les recettes liées à cette compétence. Les élus souhaiteraient que cette compétence soit plus détaillée et présentée lors d'un prochain conseil. Le maire fera la demande auprès de la CCLL.

### 3) Délibération de mise à disposition de biens immeubles affectés à la CCLL pour la compétence eau potable et assainissement

Préambule

En application de l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée.

Tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre la commune de FOZIERES et la COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 – OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune de FOZIERES met à disposition de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC qui l'accepte, les biens immobiliers affectés **au fonctionnement du service de l'eau**.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

#### ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES BIENS (cf RPQS 2020)

Les biens objets de la présente mise à disposition se composent de :

· STEP

## · Réseaux de collecte des eaux usées

La liste détaillée de l'ensemble des biens inscrits à l'actif au 31 décembre 2020 est annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

Pour les budgets communaux uniques eau potable et assainissement collectif, une ventilation a été effectuée dans chaque procès-verbal correspondant.

A défaut de détail et d'affectation des subventions correspondantes, une clé de répartition a été appliquée en fonction des valeurs brutes des biens constatées sur chaque activité.

A noter que les éventuelles dépenses d'études et de travaux en cours constatées à l'actif resteront sur le compte des communes tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'un certificat d'intégration au patrimoine.

Si ces dépenses sont intégrées au patrimoine après approbation du présent procès-verbal, elles pourront être prises en compte ultérieurement dans le cadre d'un avenant.

La commune de FOZIERES déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

---

## Préambule

En application de l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée.

Tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre la commune de FOZIERES et la COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune de FOZIERES met à disposition de la COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC qui l'accepte, les biens immobiliers **affectés au fonctionnement du service de l'eau**. Cette mise à disposition est consentie dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

## ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES BIENS (cf RPQS 2020)

### · Réseaux d'eau potable

La liste détaillée de l'ensemble des biens inscrits à l'actif au 31 décembre 2020 est annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

Pour les budgets communaux uniques eau potable et assainissement collectif, une ventilation a été effectuée dans chaque procès-verbal correspondant.

A défaut de détail et d'affectation des subventions correspondantes, une clé de répartition a été appliquée en fonction des valeurs brutes des biens constatées sur chaque activité.

A noter que les éventuelles dépenses d'études et de travaux en cours constatées à l'actif resteront sur le compte des communes tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'un certificat d'intégration au patrimoine.

Si ces dépenses sont intégrées au patrimoine après approbation du présent procès-verbal, elles pourront être prises en compte ultérieurement dans le cadre d'un avenant.

La commune de FOZIERES déclare être le valable propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition.

## Commentaire :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise à disposition à la Communauté de Communes des biens concernant l'eau potable et l'assainissement.

#### 4) Délibération sur demande de subventions 2024-2025

Suite au passage d'Hérault Energie et du diagnostic que nous avons reçu à propos du changement de chauffage à la salle de l'Aire, il nous a été proposé d'opter pour une Gestion Technique Centralisé. Ces GTC ont pour but l'optimisation du confort pour l'utilisateur, la maîtrise de l'énergie de nos bâtiments, éviter les dérives potentielles et être prévenu en cas de défauts.

Une GTC est en mesure de réduire les consommations d'énergies de 10 à 20%.

Commentaire :

Toutefois les doutes des installateurs de climatisation par rapport à notre salle laissent une interrogation de notre part et mérite une réflexion plus approfondie.

Le conseil demande au maire d'entreprendre les démarches pour clarifier le projet et le mener en 2025

#### 5) Délibération pour communes FRR\_impacts fiscaux

Dans le cadre du plan France Ruralités, l'article 73 de la loi de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "**France Ruralités Revitalisation**" (FRR).

Il remplace deux zonages existants : les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR).

Ce zonage a pris effet au 01/07/2024 et permet de créer de nouvelles exonérations, **sur délibération**, de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE), codifiées aux articles 1383K et 1466G du CGI.

**Aucune compensation financière ne sera versée en contrepartie de la mise en place de ces exonérations. Attention, les délibérations applicables jusqu'alors pour les ZRR ne le seront plus. Il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour conserver les dispositifs d'exonération applicables en ZRR.**

Enfin, France Ruralités Revitalisation apporte un **soutien renforcé aux collectivités** : majoration de dotation globale de fonctionnement avec une bonification de 30 % de la fraction bourg-centre et de 20 % de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale, facilitation d'ouverture d'offices, bonification de la dotation France Services, majoration de dotation au titre de la péréquation postale, exemption du supplément de loyer de solidarité, etc.

Commentaire :

Je vous propose d'enregistrer le changement du nom du zonage et de reconduire l'absence d'exonérations.

#### 6) Arrêté sur la nouvelle agglomération

Suite aux problèmes rencontrés sur le permis de construire de Mme et M. Rumpler qui indiquait une zone de ralentissement, j'ai reçu M. Andrieu, directeur de l'Agence.

Ce dernier a reconnu que l'avis des services était un peu dur compte tenu de l'existence antérieure d'une construction.

Après avoir discuté de la vitesse règlementée à mettre en place et de la zone d'agglomération ambiguë, il a été décidé **de rappeler** l'entrée de l'agglomération de Fozières un peu avant l'embranchement de Vinas ce qui implique automatiquement **une limitation à 50 km/h**

Un arrêté nous a été envoyé et le pétitionnaire devra représenter son permis de construire.

Commentaire :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette proposition.

#### 7) Arrêté stationnement chemin de Rivieral

Suite aux travaux de rénovation de ce chemin et sur les conseils de l'ADT Cœur d'Hérault, il est indispensable pour des raisons de sécurité et de fluidité lors de l'entrée et la sortie du chemin d'interdire le stationnement sur la partie droite à l'entrée du chemin.

Une société va venir poser un balisage au sol pour marquer cette interdiction et un panneau de signalisation plus une barrière seront mis en place un peu plus tard.

#### 8) Bilan moral et financier du Dimanche 7 Juillet « Courants d'Arts »

Suite à cet évènement qui s'est bien déroulé pour une première édition, une réunion a été organisée avec les principaux acteurs afin de faire un bilan, de sortir les + et les – et de donner des pistes d'améliorations. Voici le compte rendu de cette réunion.

## Bilan journée du 7 juillet 2024

Présents : Betty Servouze – Gilbert Sagel — Patricia Khaznagi — Christian Kaux – Sonia Paire — Brigitte Charpentier - Monique Macé - Gisèle la Treille de Fozières- Chantal et Michel Olié - Ghislaine Parent

Excusés :

Absents :

Pour la Mairie : Geneviève Ripoll – Michel Combes - Lionel PARENT- Yves VAISSETTE -

### **1) BILAN GENERAL :**

Il ressort de cette journée une grande satisfaction de la part des exposants au niveau de l'accueil, de l'organisation et du travail fourni par les organisateurs.

Le café et les viennoiseries offerts le matin ont été fort appréciés, ainsi que la signalétique de chaque stands et leur mise en place (étiquettes, barnums).

La visite de la chapelle a remporté un franc succès : environ 60 personnes ont participé à la visite animée par Martine Vaissette.

L'atelier de poterie pour enfants a également connu de nombreux adeptes.

Les élections législatives sont par contre sûrement la raison du faible nombre de visiteurs ainsi qu'un problème de communication qu'il faudra revoir.

La buvette, tenue par l'Association Bien Vivre à Fozières ainsi que le stand de restauration d'Hélène ont également bien fonctionné.

Dans l'ensemble et pour une première, le bilan est positif et ceci grâce à l'implication de tous les intervenants bénévoles (retrait des barnums, tables, barrières, transports, mise en place sous la pluie, accueil des exposants, et démontage et retours du matériel, etc...)

Un grand merci à toutes et à tous.

### **2) POINTS A AMELIORER ET SUGGESTIONS**

Ci-dessous une liste non exhaustive des remarques et suggestions à prendre en compte pour une potentielle prochaine édition.

- ✓ Prévoir une arrivée en sens unique pour les exposants afin que personne ne soit obligé de reculer dans le village
- ✓ Inscrire les numéros des exposants sur l'étiquette en plus gros et noter le nom de l'artiste plutôt que son état civil
- ✓ Un problème de sécurité accès pompiers a été relevé dans la montée du château : les barnums face à face bloquaient le passage
- ✓ Restauration : penser à proposer menu végétarien et autre forme de restauration
- ✓ Panneaux parkings visiteurs : plus gros pour une meilleure visibilité et rajouter un panneau en venant de Soubès
- ✓ Prévoir distribution de café dans le haut du village.
- ✓ A discuter : faut-il offrir les viennoiseries ? (il en a manqué alors que le nombre prévu était suffisant)

- ✓ Pole ateliers enfants : prévoir une animation sonore pour inciter à la participation
- ✓ Musique : l'orchestre sur la place du Pont a été fort apprécié. Toutefois les exposants du haut du village n'ont pas pu en profiter. Quant à l'accordéoniste, le peu de visiteurs ne lui a pas permis d'entraîner dans son sillage une animation musicale.
- ✓ Discussion concernant les barnums : si le fait de proposer tables, chaises et barnums aux exposants a été fortement appréciée, le travail en amont de demande de prêts, de transports et d'installation a demandé énormément de travail. La question se pose pour l'année prochaine. Ne serait-ce pas plus judicieux de demander aux exposants d'amener leur matériel et de n'installer les barnums uniquement pour buvette et restauration ?
- ✓ Les barnums et grilles pourraient être envisagés moyennant une participation financière à l'inscription ??
- ✓ Concernant la faible fréquentation de visiteurs, plusieurs raisons semblent se dessiner :
  - journée qui coïncidait avec les élections législatives
  - première manifestation à Fozzières donc peu connue malgré la distribution de flyers et l'affichage qui ont été faits
  - problème de communication au niveau de l'Office de Tourisme et sur les réseaux sociaux à mieux surveiller durant les mois antérieurs
  - voir date ? prévoir peut-être mai ou juin ?
  - problème d'heure de fermeture : faut-il prévoir de finir plus tard (20h) ou faire une nocturne ?
- ✓ Grande qualité des exposants et du travail présenté : comment varier chaque année ? 1/3 de nouveaux et 2/3 les mêmes chaque année ?
- ✓ Nous avons accueilli 43 exposants. La configuration du village permet de recevoir une cinquantaine. Cela aurait permis d'éviter un passage vide dans la rue de la mairie.

Point financier :

Dépenses : 2 144,74 €

Recettes : 110,00 €      soit 2 034,74 pris en charge par la commune

Commentaire :

Le conseil municipal prend en compte ce retour et estime que cette dépense a permis de donner un coup de projecteur sur notre commune.

#### 9) Rencontre avec le Président et la Directrice des Terrasses du Larzac

J'ai reçu le 17/07/2024 Sébastien Fillon et Vanessa Méline concernant l'intégration de notre commune dans le périmètre des Terrasses.

Même si ce dernier trouve que c'est une hérésie que Fozzières ne soit pas dans le périmètre des Terrasses du Larzac il pense que la commune n'a pas pris le train en marche à un certain moment et que maintenant cela n'allait pas être facile.

Il prend note que la municipalité voudrait pallier à cette oubli mais que sa seule volonté ne suffit pas.

Des critères sont essentiels :

- Motivations des viticulteurs par courrier, par des actes (vinification, cépage)
- Faire de l'AOC (seuls Philippe Gros et Romain Portier sont dans ce cas et les autres ne vinifient pas dans les caves de St Saturnin et de Montpeyroux).

Commentaire :

Le maire reconnaît que la route sera longue si les viticulteurs sont motivés.

## 10) Questions diverses

- Wiki Prédic

Dans le cadre de la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), obligatoire en 2025 et le Plan Intercommunal de Sauvegarde en 2026, GR et TB se sont rendus le 09/09/2024 au premier atelier qui s'est déroulé à Lodève.

Nous sommes concernés par 2 risques (inondation et feux de forêts).

Ils ont pu installer des pictogrammes concernant ces risques sur le plan de la commune.

Le plan d'action sur ces 2 risques devra être réalisé avant la fin Octobre.

Commentaire :

Le prochain atelier consistera à entériner les pictogrammes et à mettre en place la cellule de crise.

Nous allons profiter de ce moment pour réactiver les décisions prises en septembre 2022.

Cellule commandement : Michel Combes avec Lionel Parent en suppléant

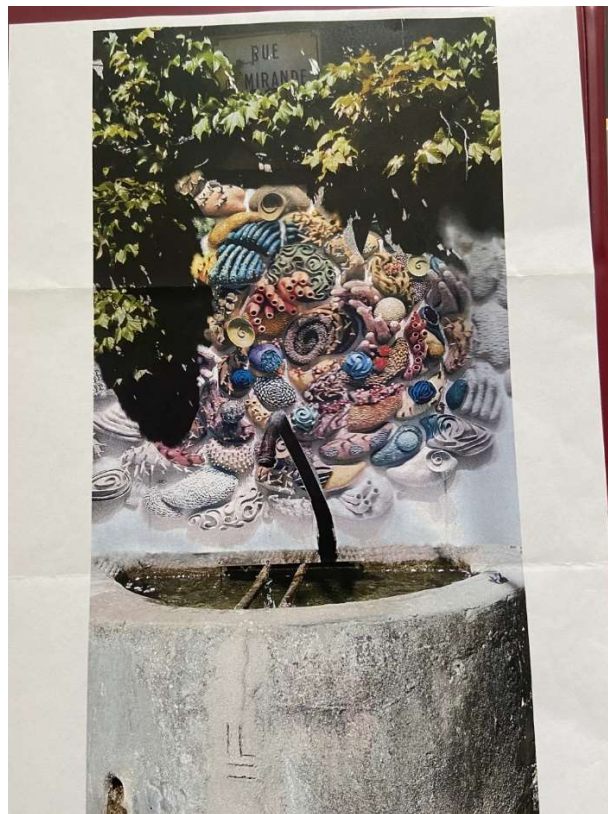
Cellule Secrétariat – Intendance : Geneviève Ripoll avec Thierry Berthomieu en suppléant

Cellule Technique : Lionel Parent avec Yves Vaissette et Theo Cordeiro en suppléant

Cellule Communication : Michel Combes avec Geneviève Ripoll et Margaux Ollier en suppléants

Cellule Accueil : Andrée Farren et Geneviève Ripoll et Mireille Caburet et Thierry Berthomieu e suppléant

- Demande de décoration de la fontaine du Barry par Mme Betty Servouze



Commentaire :

Une discussion s'engage sur le projet et si l'unanimité existe sur le fait de pouvoir colorer la fontaine, le thème présenté ne fait pas l'unanimité (2 voix pour et 7 voix contre). Les conseillers proposent que Mme Servouze puisse faire une autre proposition liée à notre territoire (raisins, Occitanie, bogue châtaigne, etc.....

- Fête des châtaignes

Suite au succès rencontré l'année dernière il est proposé de reconduire ce moment fin octobre début novembre. En effet les châtaignes auront besoin d'un bon mois pour être prêtes. TB surveille l'évolution et nous préviendra pour faire une après-midi ramassage.

Commentaire :

Le vin chaud n'ayant pas eu de succès, il est proposé de s'en tenir au cidre et au vin nouveau si nous trouvons un bon produit.

- Halloween

Cette manifestation ayant eu un joli succès l'année dernière il est proposé de reconduire la manifestation pour ce 31/10/2024.

Commentaire :

Une réunion va être organisé prochainement pour établir les animations à destination des enfants.

- **Projet « Fozieres Accueil Loisirs »**

Plusieurs activités sportives semblent s'activer (Ping Pong, vélo et tennis). Afin de trouver un cadre à ces activités il semble opportun de réunir les villageois intéressés pour peaufiner une petite structure indépendante.

Commentaire :

Une réunion va être organisé prochainement pour discuter de l'organisation de la structure à mettre en place.

- **Projet « Crea-Activités »**

Le maire donne lecture du projet « Créa-Activité ». Ce dernier est présenté par l'association « Chemains de Traverse » qui a son siège social à Fozières. Elle se propose de créer à partir de 2025 au rythme de 3 ateliers (sophrologie et créa-activité/art thérapeutiques) par mois d'une durée de 60 à 90 minutes en collectif. L'association demande un soutien sous la forme logistique ou financière.

Commentaire :

Le maire propose de mettre la salle du conseil municipal à disposition de l'association dans la matinée ou dans l'après-midi. Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord.

- **Base Nautique du Salagou (Thibault Detry)**

Le bail (3, 6, 9 ans) de la Base des Vailhés arrive à échéance et le gestionnaire cherche des soutiens pour présenter son dossier à l'appel d'offres qui aura lieu à la mi-octobre. Après avoir donné lecture du projet présenté.

Commentaire :

Le conseil municipal est d'accord pour soutenir le gérant actuel pour l'obtention d'un nouveau bail sur les berges du Salagou.

- **Projet Fleurissement du village**

Il est proposé de commencer le fleurissement de certaines zones dans le village que nous pourrions mettre en place sur plusieurs années.

Les premiers fleurissements pourraient se trouver :

- Sous le platane situé au bord de la place de l'Orme
- Dans le virage au début du chemin du Malpas autour de l'olivier

Commentaire :

Un projet de fleurissement va être transcrit sur dessin avec les plantes retenues et vous sera envoyé pour que vous puissiez donner votre avis.